

Le Bureau International du Travail
et le
Centre Technique National d'Etudes et de Recherches sur les Handicaps et les
Inadaptations
en coopération avec le
réseau *GLADNET (Global Applied Disability Research and Information Network on*
Employment and Training), la Commission Travail et emploi de *Rehabilitation*
International.

APPLIQUER LE DROIT
A LA FORMATION PROFESSIONNELLE
AUX PERSONNES HANDICAPEES

Séminaire d'action-recherche
25 et 26 août 2008

Congrès mondial de Rehabilitation International
« Droits et participation sociale des personnes ayant des incapacités :
assurer une société pour tous. »
Québec 25-28 août 2008.

Introduction

A plus d'un titre, la formation professionnelle des personnes handicapées apparaît être en transition, passant de programmes mis en œuvre dans des institutions spécialisés vers l'utilisation de programmes ordinaires ouverts à l'ensemble des demandeurs d'emploi. Pour quelques pays cette transition en est à ses débuts, avec la plupart des formations encore réalisées dans des institutions spécialisées. Dans d'autres, la majorité des adultes handicapés reçoivent une formation dans le cadre de sessions ordinaires. De plus, les personnes handicapées prennent une part de plus en plus importante au sein de l'enseignement postsecondaire, de la formation liée à l'emploi, de la formation à distance ainsi que d'autres formes de développement des compétences comme voies vers l'emploi.

Dans les années à venir avec l'entrée en vigueur de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH 2006), ces tendances se renforceront. En mai 2008, la CDPH a donné une impulsion supplémentaire aux instruments du BIT et à ceux d'autres organismes internationaux déjà existants qui mettent l'accent sur un meilleur accès des personnes handicapées aux services ordinaires de développement des compétences avec et dans les mêmes conditions que les personnes non handicapées partout où cela est possible.

La CDPH demande aux Etats d'assurer que les personnes handicapées aient accès à l'enseignement général postsecondaire, à la formation professionnelle, à la formation pour adultes, et à la formation permanente sans discrimination et sur une base égale aux autres, et plus particulièrement qu'elles aient accès à des programmes généraux d'orientation technique et professionnelle, aux services de placement et à la formation professionnelle et continue ; ainsi que l'obligation d'assurer la mise en place des aménagements raisonnables nécessaires aux personnes handicapées.

Malgré ces tendances, les preuves d'un déficit de compétence chez les personnes handicapées s'accumulent, alors que de nombreux pays recherchent activement à favoriser les occasions d'emploi pour les personnes handicapées. Même lorsque des législations de non-discrimination ou des systèmes de quotas sont en place pour promouvoir un véritable secteur d'opportunité d'emploi pour les personnes handicapées, le déficit en qualification reste un obstacle. Il est donc opportun de regrouper les décideurs politiques, les organismes de formation professionnelle, les agences et organisations spécialisés dans la défense des intérêts des personnes handicapées et des chercheurs, afin de discuter un plan d'action visant à améliorer les chances de formation professionnelle et leurs résultats pour les personnes handicapées. Ce plan d'action a pour but la pleine inclusion dans le marché du travail et la société des personnes handicapées.

Objectifs

La conférence a trois objectifs principaux :

1. identifier des éléments de bonne pratique dans le développement des compétences pour les personnes handicapées dans les différents pays autour du monde
2. mettre en lumière les domaines dans lesquels davantage de progrès est nécessaire et examiner les tentatives pour relever ces défis
3. Formuler un programme pour l'action et la recherche

Groupes cibles

Les participants au séminaire comprendront des praticiens du développement des compétences, des officiels gouvernementaux incluant des décideurs politiques et des membres d'administrations, des défenseurs des intérêts des personnes handicapées et des chercheurs. Le nombre de participants ne dépassera pas la cinquantaine, afin de favoriser l'interactivité.

Programme pour l'action et la recherche – Eléments potentiels

Le programme pour l'action qui serait développé pourrait inclure :

- des thèmes sur lesquels des recherches sont requises
- des domaines dans lesquels des initiatives politiques sont nécessaires
- des actions qui pourraient être engagées par :
 - o les organismes de formation
 - o les défenseurs des intérêts des personnes handicapées
 - o des organismes spécialisés de conseil ou de soutien
 - o des organisations internationales.

PROGRAMME PREVISIONNEL

APPLIQUER LE DROIT A LA FORMATION PROFESSIONNELLE AUX PERSONNES HANDICAPEES

25 et 26 août 2008

Lundi 25 août

14h10 – 14h30 : Accueil et établissement du cadre : dispositions internationales en matière de développement des qualifications : *B. Murray, BIT*

14h30 – 15h00 : Développement des compétences pour les personnes handicapées – vue d'ensemble des tendances dans les politiques et les programmes

15h00 – 15h50 : Discussion d'experts : résultats et défis rencontrés dans les différentes régions du monde : *Dominique Velche (CTNERHI) ; Stig Larsson (RI) ; Yousef Qaryouti (BIT) ; un représentant du Canada ; Debra Perry (BIT).*

Discussion générale : 20 minutes

15h50 – 16h20 : Pause Café / Thé

16h20 – 18h00 : Bonnes pratiques en matière de développement des compétences – Quels témoignages dans les pays à hauts revenus ?

Exemples venant de :

États-Unis
Australie
Irlande ou Allemagne ou Canada
Afrique du Sud
Corée

Discussion

Mardi 26 août :

10h30– 11h45 : Bonnes pratiques en matière de développement des qualifications – Quels témoignages dans les pays à revenus moyens ou faibles ?

Exemples venant de :

Brésil
Cambodge
Jordanie ou Liban
Malawi

Discussion

11h45 – 12h10 : Eléments de bonnes pratiques émergeant des exemples : *B. Murray (BIT)*; *D. Perry (BIT)* ; *M. Maudinet (CTNERHI)* ; *S. Larsson (RI)*.

12h10 – 13h45 : Lunch

13h45 – 13h55 : Encourager la formation professionnelle des personnes handicapées : quels sont les problèmes ?
Introduction aux groupes de travail : quelles actions sont nécessaires ?

14h45 – 15h15 : Encourager la formation professionnelle des personnes handicapées -
Sessions des groupes de travail :
« Quelles actions sont nécessaires pour s’attaquer au problème ? »

15h15 – 15h45 : S’attaquer au problème – formuler un programme d’action et de recherche :
questions et réponses
Animateurs en dialogue avec la présidence d’atelier

15h45 – 16h05 : Pause

16h05 – 16h35 : Discussion d’experts – Eléments pour un programme d’action et de
recherche
Introduction en séance plénière

16h35 – 17h30 : Encourager les bonnes pratiques en matière de développement des
compétences des personnes handicapées – Le rôle de GLADNET

17h30 – 18h00 : Adoption d’un programme d’action et de recherche

18h00 : Clôture des travaux